

Organisation des Groupes de Pratiques Professionnelles (GPP) des Conseillers Principaux d'Éducation (CPE)

Instruction du 19 septembre 2024 relative à l'organisation des groupes de pratiques professionnelles (GPP) des conseillers principaux d'éducation (CPE)

Inspection pédagogique régionale

Affaire suivie par :

Régis ASTRUC

Tél : 01 57 02 68 45

Mél : ce.iprevs@ac-creteil.fr

Texte adressé aux Chefs d'établissement des établissements publics de l'Académie de Créteil

Annexes :

- *Calendrier des réunions du GPP n°1*
 - *Modèle d'ordre de mission ponctuel*
-

Dans la continuité de la dynamique engagée depuis plusieurs années, l'organisation des GPP à destination des CPE est reconduite sous la responsabilité des IA-IPR Etablissements et vie scolaire.

Inscrits au plan d'animation académique, ces groupes de travail sont des lieux de réflexion et d'échanges professionnels qui contribuent à l'amélioration des pratiques et favorisent l'entrée dans le métier. Cinq regroupements sont prévus chaque année.

La première des cinq réunions est ouverte selon l'agenda différencié de l'IA-IPR Etablissements et vie scolaire du secteur afin de présenter les grandes orientations nationales et académiques (voir annexe 1).

Vous trouverez en annexe 2 un modèle d'ordre de mission que nous vous remercions de remplir pour la participation des CPE à cette première réunion.

Les regroupements suivants seront organisés par district à des dates spécifiques. Des ordres de mission seront édités directement par l'EAFC et transmis aux établissements et aux CPE comme pour les stages du programme académique de formation.

Les GPP sont une spécificité de l'Académie de Créteil. Ainsi, nous vous réitérons nos remerciements pour votre facilitation dans la fréquentation par les CPE de ces temps d'échanges et de formation.

Le coordonnateur des IA-IPR établissements et vie scolaire

Régis ASTRUC